

DÉPARTEMENT GARD  
ARRONDISSEMENT LE VIGAN

Effectif légal du conseil municipal  
11

Nombre de conseillers en exercice  
10

Convocation : 25 Janvier 2016

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON  
DEPARTEMENT DU GARD  
SEANCE DU 28 JANVIER 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-huit du mois de Janvier à dix-huit heures trente minutes, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT JEAN DE CRIEULON régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de RIFKIN Sonia, Maire

**Étaient présents les conseillers municipaux suivants :**

Mesdames RIFKIN Sonia, GREVE Béatrice, ANDRIEU Véronique.  
Messieurs : REMEZY Gérard, CORBEL Frédéric, LEIGNEL Jean-Marie,  
ZANINI Mario,  
Absents : Mme BLANC Danièle (procuration donnée à RIFKIN Sonia)  
Mr CAMPOS Yvan  
Mr WALKER Maurice (procuration donnée à GREVE Béatrice)

Conformément au code général des collectivités territoriales, Monsieur CORBEL Frédéric est élu secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Lecture du procès- verbal de la précédente réunion, approbation du procès- verbal de la réunion du 15 Décembre 2015, les membres du Conseil signent le registre.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat.

**DELIBERATION N° 01-2016**  
**FIXANT le prix de l'eau assainie**  
**et le montant de l'abonnement au service assainissement:**

Mme le Maire rappelle que nous avons déjà délibéré il y a quelques mois sur les différents montants de PFAC applicables lors du raccordement à l'assainissement collectif, mais que nous n'avons pas encore confirmé par un vote l'hypothèse du calcul du prix de l'eau assainie que nous avons élaboré pour assurer le remboursement du solde de l'emprunt que nous avons contracté pour financer notre projet d'assainissement collectif.

En réunion publique, nous avons indiqué que nous appliquerions un prix d'1,55 € par M3 d'eau potable consommée au titre de l'eau assainie et que le montant de l'abonnement annuel s'élèverait à 60€.

Mme le Maire confirme avec les derniers chiffres que ces montants sont toujours d'actualité.

La consommation annuelle d'eau potable des administrés potentiellement raccordables s'élève à 11.513,67 M3 par an en moyenne mesurée sur 3 ans. (chiffres communiqués par la SCAM)

La consommation d'eau potable générerait donc une recette théorique de 17.846,18 € (1,55 € x 11.513,67 m3)

L'abonnement générerait quant à lui une recette théorique de 6.000,00 €.

La recette potentielle liée à l'assainissement collectif s'élèverait au total théorique de 23.846,18 €.

Les charges estimées, quant à elles, s'élèveraient à 14.500 € par an, au titre du remboursement du prêt, et à 10.000 € théorique par an, au titre des charges de fonctionnement (salaire de l'employé, produits d'entretien, eau, électricité, téléphone et amortissement de l'installation), soit un total de 24.500 € de charges annuelles.

Au démarrage du fonctionnement du projet d'assainissement collectif, nous pouvons donc considérer que les budgets s'équilibreront.

Mme le Maire propose que nous adoptions les montants de facturation initialement prévus, soit 1,55€/m3 d'eau potable consommée et 60€/an d'abonnement annuel, sachant que ces montants sont révisables annuellement, tant à la baisse qu'à la hausse en fonction des dépenses réelles.

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les montants d'1,55€/m3 d'eau consommée et rejetée à l'assainissement collectif et de 60€/an pour l'abonnement au service d'assainissement.

**DELIBERATION N° 02-2016**  
**AUTORISANT Madame le MAIRE à VERSER l'indemnité du Comptable Public**

Le montant de l'indemnité du Comptable Publique s'élève à 259,86 €

Mme le Maire fait remarquer que le Comptable Public a été présente et nous a considérablement aidé lors de l'élaboration et le démarrage du projet d'assainissement collectif l'an passé et qu'il sera encore considérablement sollicité cette année dans le cadre du projet d'extension du lotissement communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le MAIRE à verser l'indemnité du Comptable Public qui s'élève à 259,86€

### **Contrat d'Emploi d'Avenir:**

En 2015, Jordi SEVAJOL était titulaire d'un contrat Emploi d'Avenir d'1 an.

Ce type de contrat peut être reconduit pour une durée totale de 3 ans.

Jordi donnant satisfaction dans son emploi, Mme le Maire propose que nous reconduisons son contrat pour les 2 années qui viennent.

Pour mémoire, ce type de contrat est aidé par l'Etat à la hauteur de 75%. La charge que le salaire de Jordi représente pour la commune ne s'élève qu'à environ 300€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la reconduction du contrat emploi d'avenir de Jordi SEVAJOL pour les 2 années qui viennent.

Guy MALAVAL a manifesté sa volonté de faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er Mai 2016. Pour cette raison, le contrat de mutualisation avec LOGRIAN, qui s'arrêtait au 31 Décembre, n'a pas été reconduit pour l'année 2016.

Le contrat Emploi d'Avenir ne pouvant être mutualisé, LOGRIAN a pris d'autres dispositions pour cette année.

Un conseiller municipal s'interrogeant sur le remplacement éventuellement automatique de GUY lors de son départ, il conviendra de se renseigner auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard pour que le poste n'apparaisse pas comme vacant.

### **DELIBERATION N° 03-2016**

#### **CONCERNANT le SYNDICAT MIXTE d'AMENAGEMENT des COURS d'EAU**

Le syndicat nous demande de délibérer sur l'entrée ou non de la commune de Bagnols-sur-Cèze dans le groupement de commune que gère le syndicat

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'entrée de Bagnols-sur-Cèze dans le groupement de communes géré par le syndicat Mixte d'Aménagement des Cours d'Eau.

### **Règlement du Foyer :**

Les dernières locations du foyer communal ont posé quelques problèmes : nuisances sonores, propreté douteuse au retour des clefs, machine à glaçons Hors d'Usage, règlement des montants de location à posteriori, planning de location inconnu, odeur de tabac à l'intérieur...

Pour pallier ces problèmes, plusieurs pistes sont envisagées : élaboration d'un état des lieux plus poussé, mise en place d'un limiteur de pression acoustique, création d'une attestation sur l'honneur...

Consciente que ces modifications alourdiraient le rôle bénévole de Sandrine CHARASSE, Béatrice GREVE propose de reprendre à son compte la gestion de la location du foyer communal.

Sandrine conservera la clef du foyer pour pouvoir y abriter les enfants lors du ramassage scolaire.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la proposition de Béatrice GREVE.

Mme le Maire se chargera d'informer rapidement Sandrine CHARASSE.

A l'occasion d'un prochain conseil, il sera opportun d'examiner dans le détail les recettes de location, pour déterminer les investissements pouvant être réalisés.

### Questions diverses :

#### **Ecole Privée:**

Par 2 fois nous avons refusé de verser une cotisation à l'école privée de SAUVE pour 2 enfants de la commune qui y sont scolarisés. Aujourd'hui, Mr le Préfet du Gard nous met en demeure de régler cette cotisation en nous indiquant que c'est obligatoire.

Il va falloir verser 1540€ pour cette année ( soit 770€/enfant) à l'école privée de Sauve.

#### **Prix des parcelles du nouveau lotissement :**

Le permis d'aménager nous ayant été délivré en Novembre 2015, son affichage réglementaire ayant été réalisé, la période de recours des tiers étant éteinte, nous pouvons envisager de commencer la commercialisation des 8 parcelles du futur lotissement.

Dans l'idéal, nous pourrions lancer l'appel d'offre pour la réalisation de la voirie vers la mi-Mars. Les réponses pourraient être attendues vers la mi-Avril. L'attributaire pourrait être connu vers la mi-Mai. Les travaux pourraient se dérouler de mi-mai à mi-Juillet et le début des constructions individuelles pourrait être envisagé dans le courant de Septembre 2016. L'objectif étant une commercialisation rapide afin de pouvoir financer le projet de sécurisation de la traversée du village, il convient de fixer le juste prix.

Après débat, un prix fixé entre 70 et 80€ par m2 semblerait judicieux. Cette hypothèse sera confirmée lors d'un rendez-vous avec un notaire.

#### **Panneau indicateur:**

Le petit panneau indiquant la direction de Bos-Nègre a disparu. Mr et Mme Von Stulpnagel demande qu'il soit remis en place

#### **SMEG :**

Une réunion se déroulera le 04 Février à Sauve pour évoquer la programmation des travaux en 2016.

La commune va demander la poursuite du programme d'enfouissement des réseaux de distribution électrique et d'éclairage publique entre la Mairie et la sortie du village ainsi que le renforcement éventuel de la distribution électrique du futur lotissement.

Mme le Maire, délégué titulaire, se rendra à cette réunion en compagnie de Mario Zanini, suppléant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

The image shows several handwritten signatures in black ink, likely representing the council members mentioned in the text. The signatures are written in a cursive style and are arranged in a row at the bottom of the page.